



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2013

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Gadagne, Musée des arts de la marionnette et Musée d'histoire de Lyon et la radio RCF dans le cadre des expositions La Virevolte qui a ouvert le 15 juin 2022, et Qu'est-ce que tu fabriques ? Lyon industrielle et ouvrière qui ouvrira le 18 novembre 2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2013 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / GADAGNE, MUSEE DES ARTS DE LA MARIONNETTE ET MUSEE D'HISTOIRE DE LYON ET LA RADIO RCF DANS LE CADRE DES EXPOSITIONS LA VIREVOLTE QUI A OUVERT LE 15 JUIN 2022, ET QU'EST-CE QUE TU FABRIQUES ? LYON INDUSTRIELLE ET OUVRIERE QUI OUVRIRA LE 18 NOVEMBRE 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Radio chrétienne francophone, connue sous le sigle RCF, est un réseau de radios chrétiennes de langue française créé en 1982 dont le siège national est à Lyon. Ce réseau est constitué de 64 stations de radios locales ayant chacune plusieurs fréquences FM à disposition, dont 7 fréquences à Lyon et sa région.

La radio revendique 110 000 auditeurs à Lyon par semaine, et 700 000 visiteurs uniques / mois sur son site Internet.

En plus de ses programmes dédiés à l'actualité, la rédaction réalise et diffuse des programmes culturels, qui représentent 30% de sa grille journalière. Dans ce cadre, elle propose des partenariats aux institutions culturelles du territoire telles que la Maison de la danse, L'Opéra de Lyon, Les Nuits de Fourvière. L'antenne de Lyon de RCF propose ainsi un programme de divertissement appelé « M comme midi », présenté par Marie Leynaud du lundi au vendredi, de 11h à 12h30. Chaque semaine l'émission s'associe à une structure culturelle et propose aux auditeurs-trices un jeu concours leur permettant de gagner des places pour des sorties dans les institutions culturelles de Lyon.

L'antenne de Lyon s'associe à des acteurs de la vie culturelle lyonnaise afin que ces derniers puissent bénéficier de son réseau d'auditeurs et renforcer la visibilité de leur programmation culturelle locale.

Le Musée des arts de la marionnette à Gadagne a renouvelé son parcours d'exposition. C'est *La Virevolte* ouverte depuis le 15 juin dernier. Ce nouveau parcours d'exposition, à 60% renouvelé par rapport au précédent est visible par les Lyonnais-es et les touristes durant 4 ans, avant une nouvelle rotation des collections en 2026.

Le Musée d'histoire de Lyon également situé à Gadagne a lui aussi entrepris la refonte de son parcours permanent depuis 2017. Durant 4 ans, il ouvre chaque année une nouvelle exposition. Le 18 novembre 2022, il ouvrira ainsi « *Qu'est-ce que tu fabriques ? Lyon industrielle et ouvrière* » consacré à l'histoire de l'industrie et de la mémoire ouvrière lyonnaise, depuis l'époque des Foires à la renaissance, jusqu'à nos jours.

Afin de faire découvrir les 110 nouvelles marionnettes et objets de décors, costumes et répertoires du MAM aux Lyonnais-es ; ainsi que la nouvelle exposition du MHL, RCF a proposé à Gadagne d'apporter son soutien à ces expositions en devenant parrain des musées selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p>RCF LYON</p>	<p>Annonce de l'exposition du MAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des speaks antenne (interventions de l'animatrice Marie Leynaud annonçant l'évènement dans ses interventions en direct) la semaine du 31 octobre au 4 novembre 2022 dans l'émission « M comme midi » de 11h à 12h30. - Citation du musée choisie de Gadagne à l'antenne au moins 2 fois pour chaque émission sur une semaine. - Explication du jeu concours et des cadeaux offerts par Gadagne. <p><i>Valorisation : 300 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></p> <p>Annonce de l'exposition du MHL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des speaks antenne (interventions de l'animatrice Marie Leynaud annonçant l'évènement dans ses interventions en direct) la semaine du 21 au 25 novembre 2022 dans l'émission « M comme midi » de 11h à 12h30. - Citation du musée choisie de Gadagne à l'antenne au moins 2 fois pour chaque émission sur une semaine. - Explication du jeu concours et des cadeaux offerts par Gadagne. <p><i>Valorisation : 300 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></p> <p><u>Valorisation totale de l'apport du parrain : 600 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - 75 billets d'entrée individuelle au prix public unitaire de 8 € pour Gadagne (MAM+MHL) au bénéfice des auditeurs de la radio (sous la forme de contremarques nominatives). <p><i>Valorisation à 600 € non soumis à TVA</i></p> <p><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la ville de Lyon : 600 € non soumis à TVA</u></p>

Le parrainage est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon - Gadagne et RCF est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 600 €HT (soumis à TVA) seront prélevées sur les crédits du budget 2022, nature 6231.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 600 €non soumis à TVA seront imputées au budget 2022, nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET